

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MAI 2009**

**Délibération
n° 2009.05.087**

**Zone d'Activités Les
Molines Sud :
acquisition de
parcelle à Mme Piot**

LE VINGT MAI DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mai 2009**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Alain PIAUD à Guy ETIENNE, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, André BONICHON par Eric DANCHE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

ZONE D'ACTIVITES LES MOLINES SUD : ACQUISITION DE PARCELLE A MME PIOT

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ORU d'Angoulême, la ComAGA a réalisé le village d'entreprises Les Molines.

Face au succès de la commercialisation de cette opération, dans le cadre de la politique d'accompagnement des PME et TPE, la ComAGA s'est engagée dans l'aménagement d'une zone d'activités sur des terrains voisins.

Il s'agit par ailleurs de conforter la vocation économique de ce secteur mais aussi de répondre aux besoins fonciers de certaines entreprises (localisation à l'intérieur de la rocade, petits terrains).

Dans la continuité des aménagements de parcs d'activités très qualitatifs déjà réalisés, il s'agit de créer des terrains à bâtir destinés à être vendus à des entreprises (artisanat, services aux entreprises...).

Dans le cadre des négociations foncières, un accord serait susceptible d'être conclu pour l'acquisition des parcelles suivantes aux conditions indiquées ci-après :

<i>Propriétaire</i>	<i>Commune</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Surface en m²</i>	<i>Prix €/m²</i>	<i>Montant en €</i>
<i>Mme PIOT Marie-Claire 3, allée G. Brassens 29000 Quimper</i>	Angoulême	CZ58	<i>4 257 en AUx 6 213 en N Total 10 470</i>	<i>6 en AUx 3 en N</i>	<i>25 542 18 639 Total 44 181</i>

Le montant total de l'acquisition s'élèverait à 44 181 € pour 10 470 m².

Vu l'avis du service du Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 avril 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée CZ58 à Angoulême, pour une superficie totale de 10 470 m², appartenant à Mme Marie-Claire PIOT - 3 allée Georges Brassens, 29000 Quimper, pour le prix de 44 181 €, les frais annexes étant à la charge de la ComAGA.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 60155.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 juin 2009	<u>Affiché le :</u> 02 juin 2009